Formule Sportive et Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Qualifications et Championnat Régional M15 féminin et M15 masculin

FFvolley Ligue Ile de France

Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, mardi 23 septembre 2025

Saison sportive : 2025/2026

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Important : la ligue d'Ile de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications Régionales / Championnat Régional
Catégorie	M15 Féminin et Masculin
Abréviation	QMF et QMM – EMF et EMM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées en qualification	- M15 F : 60 équipes - M15 M : 52 équipes
Nombre d'équipes qualifiées en championnat	- M15 F : 28 équipes - M15 M : 28 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	**Compétition « Extension Volley-Ball »**
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'**entraineur** et les **entraineurs adjoints**	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le **médecin**, le **kinésithérapeute**, l'**ostéopathe** ou le **préparateur physique** (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d'**Arbitre** (Pour les arbitres officiels)	Encadrement « Extension Arbitre »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) autorisés (es) par match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 45A du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) UE ou hors UE	illimité

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Samedi
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 15h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi :13h00 à13h30 Dimanche : 09h00 à 10h00
Dates des tours de qualifications et du championnat régional M15 F et M15 M :	Les samedis : - 27 septembre 2025 – Tour 1 des qualifs - 11 octobre 2025 – Tour 2 des qualifs - 08 novembre 2025 – Journée 1 - 22 novembre 2025 – Journée 2 - 13 décembre 2025 – Journée 3 - 17 janvier 2026 – Journée 4 - 07 février 2026 – Journée 5 - 14 mars 2026 – Journée 6 - 11 avril 2025 – Journée 7
- **Finales « OR » : les 4 équipes de la ligue « OR » et les 8 équipes de la ligue « Argent » à l'issue de la dernière journée du championnat.**	**- Samedi 23 mai 2026** **- Dimanche 24 mai 2026**
- **Finales « ARGENT » : les 8 équipes de la ligue « BRONZE », les 8 équipes de la ligue « CUIVRE » à l'issue de la dernière journée du championnat.**	**- Samedi 23 mai 2026** **- Dimanche 14 juin 2026**

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	**Avant dimanche 0h00 (minuit)**
Mot de passe	**VOLLEY**

➢ **Feuille de match papier** :
La feuille de match papier (de type Régionale « plateau » à télécharger sur le site de la Ligue IDF de volley : **Cliquer ICI**

- **Poules de 3 ou de 4 équipes : veuillez utiliser 1 seule feuille pour l'inscription des équipes ainsi qu'une seule feuille pour les résultats.**
- **Poules de 5 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles pour l'inscription des équipes ainsi que 2 feuilles pour les résultats.**
- **Poules de 6 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles pour l'inscription des équipes et 3 feuilles pour les résultats.**

En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2025/2026).

Art. 8 Feuille de match

❖ **Poules de 4 à 6 équipes** : Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la **feuille de match papier** (de type Régionale « Plateau ») pour les rencontres des tours de qualifications régionales prévues en 1 seul set et pour les rencontres du championnat régional prévues en 2 sets secs Cliquer ICI

La feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) ne pourra pas être utilisée.

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.
Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.
Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Art. 8.1 Tenue de la feuille de match

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2025/2026).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée avant le début du 1er match	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Equipe incomplète déclarée Forfait	**H**
Délai entre 2 rencontres du même tournoi (poules de 4, de 5 ou de 6)	**10 minutes max**

Art. 10 Formule sportive

M15 Féminin :

➢ **Phase n°1 - Qualification** :

❖ **Tour 1 de qualification** : le samedi 27 septembre 2025

60 équipes réparties en 12 poules de 5 équipes :

A l'issue du tour 1 de qualification :

- Les équipes classées 1e, 2e et 3e de chaque poule (soit : 36 équipes) ainsi que les six (06) meilleures équipes classées 4e (Soit au total : 42 équipes) : seront qualifiées au tour 2 des qualifications.
- Les équipes classées 5e de chaque poule (soit : 12 équipes), ainsi que les six (06) équipes les moins bien classées des 4e (soit au total : 18 équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées en championnat interdépartemental.

❖ **Tour 2 de qualification** : le samedi 11 octobre 2025

42 équipes réparties en 7 poules de 6 équipes.

A l'issue du tour 2 de qualification :

- Les équipes classées **1e, 2e, 3e** et **4e** de chaque poule (soit : **28 équipes**) : seront **qualifiées en championnat régional**. Elles seront classées de 1 à 28 selon les résultats obtenus à l'issue du tour 2.
- Les équipes classées **5e** et **6e** de chaque poule (soit : **14 équipes**) : seront **éliminées des qualifications régionales**, elles seront reversées en championnat interdépartemental.

➢ **Phase n°2 – Montante / Descendante** : J1 à J7 (Dates : cf. article 6 – calendrier)

La journée 1 sera organisée comme suit :

- Ligue OR : elle sera composée des équipes classées de 1 à 4 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 1 poule de 4 équipes).
- Ligue ARGENT : elle sera composée des équipes classées de 5 à 12 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 2 poules de 4 équipes).
- Ligue BRONZE : elle sera composée des équipes classées de 13 à 20 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 2 poules de 4 équipes).
- Ligue CUIVRE : elle sera composée des équipes classées de 21 à 28 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 2 poules de 4 équipes).

- A l'issue de la journée 1 :
  - Les équipes classées 1e et 2e de la ligue OR se maintiennent à ce niveau.
  - Les équipes classées 3e et 4e de la ligue OR descendent en ligue ARGENT.
  - Les équipes classées 1e de la ligue ARGENT montent en ligue OR.
  - Les équipes classées 2e et 3e de la ligue ARGENT se maintiennent à ce niveau.
  - Les équipes classées 4e de la ligue ARGENT descendent en ligue BRONZE.
  - Les équipes classées 1e de la ligue BRONZE montent en ligue ARGENT.
  - Les équipes classées 2e et 3e de la ligue BRONZE se maintiennent à ce niveau.
  - Les équipes classées 4e de la ligue BRONZE descendent en ligue CUIVRE.
  - Les équipes classées 1e de la ligue CUIVRE montent en ligue BRONZE.
  - Les équipes classées 2e, 3e et 4e de la ligue CUIVRE se maintiennent à ce niveau.
- Les journées 2 à 7 se dérouleront de la même façon.

➢ **Phase n°3 – Finales Régionales :**

❖ **Phase Finale « OR »** :

A l'issue de la 7e journée de la phase n°2, les 4 équipes de la ligue OR et les 8 équipes de la ligue ARGENT (soit : 12 équipes) y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 23 mai (après-midi)** : 4 poules de 3 équipes.
- **J2 - le dimanche 24 mai (journée)** : matchs éliminatoires et matchs de classement.

❖ **Phase Finale « ARGENT »** :

A l'issue de la 7e journée de la phase n°2, les 8 équipes de la ligue BRONZE ainsi que les 8 équipes de la ligue CUIVRE (16 équipes) y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 23 mai (après-midi)** : les équipes seront réparties en 4 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes, dans des différents gymnases.
  Les équipes classées 1e des poules de 3 ainsi que les équipes classées 1e et 2e de la poule de 4 (soit : 6 équipes) se qualifient pour la J2.
- **J2 - le dimanche 14 juin (journée)** : 6 équipes réparties en 2 poules de 3 équipes dans un seul endroit.
  La matinée : matchs de poules.
  L'après-midi : Matchs de classement.

Une cérémonie de clôture avec remise de récompenses sera organisée pour les deux niveaux.

M15 Masculin :

➢ **Phase n°1 - Qualification** :

❖ **Tour 1 de qualification** : le samedi 27 septembre 2025

52 équipes réparties en 8 poules de 5 équipes et 2 poules de 6 équipes.

A l'issue du tour 1 de qualification :

- Les équipes classées 1e, 2e, 3e et 4e des poules de 5 (soit : 32 équipes) ainsi que les les équipes classées 1e, 2, 3e, 4e et 5e des poules de 6 (Soit au total : 42 équipes) : seront qualifiées au tour 2 des qualifications.
- Les équipes classées 5e des poules de 5 ainsi que les équipes classées 6e des poules de de 6 (soit au total : 10 équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées en championnat interdépartemental.

❖ **Tour 2 de qualification** : le samedi 11 octobre 2025

42 équipes réparties en 7 poules de 6 équipes.

A l'issue du tour 2 de qualification :

- Les équipes classées **1e, 2e, 3e** et **4e** de chaque poule (soit : **28 équipes**) : seront **qualifiées en championnat régional**. Elles seront classées de 1 à 28 selon les résultats obtenus à l'issue du tour 2.
- Les équipes classées **5e** et **6e** de chaque poule (soit : **14 équipes**) : seront **éliminées des qualifications régionales**, elles seront reversées en championnat interdépartemental.

➢ **Phase n°2 – Montante / Descendante** : J1 à J7 (Dates : cf. article 6 – calendrier)

La journée 1 sera organisée comme suit :

- Ligue OR : elle sera composée des équipes classées de 1 à 4 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 1 poule de 4 équipes).
- Ligue ARGENT : elle sera composée des équipes classées de 5 à 12 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 2 poules de 4 équipes).
- Ligue BRONZE : elle sera composée des équipes classées de 13 à 20 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 2 poules de 4 équipes).
- Ligue CUIVRE : elle sera composée des équipes classées de 21 à 28 au classement général à l'issue tu tour 2 des qualifications (soit : 2 poules de 4 équipes).

A l'issue de la journée 1 :

- Les équipes classées 1e et 2e de la ligue OR se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 3e et 4e de la ligue OR descendent en ligue ARGENT.
- Les équipes classées 1e de la ligue ARGENT montent en ligue OR.
- Les équipes classées 2e et 3e de la ligue ARGENT se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4e de la ligue ARGENT descendent en ligue BRONZE.
- Les équipes classées 1e de la ligue BRONZE montent en ligue ARGENT.
- Les équipes classées 2e et 3e de la ligue BRONZE se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4e de la ligue BRONZE descendent en ligue CUIVRE.
- Les équipes classées 1e de la ligue CUIVRE montent en ligue BRONZE.
- Les équipes classées 2e, 3e et 4e de la ligue CUIVRE se maintiennent à ce niveau.

Les journées 2 à 7 se dérouleront de la même façon.

➢ **Phase n°3 – Finales Régionales :**

❖ **Phase Finale « OR »** :

A l'issue de la 7e journée de la phase n°2, les 4 équipes de la ligue OR et les 8 équipes de la ligue ARGENT (soit : 12 équipes) y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 23 mai (après-midi)** : 4 poules de 3 équipes.
- **J2 - le dimanche 24 mai (journée)** : matchs éliminatoires et matchs de classement.

❖ **Phase Finale « ARGENT »** :

A l'issue de la 7e journée de la phase n°2, les 8 équipes de la ligue BRONZE ainsi que les 8 équipes de la ligue CUIVRE (16 équipes) y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 23 mai (après-midi)** : les équipes seront réparties en 4 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes, dans des différents gymnases.
  Les équipes classées 1e des poules de 3 ainsi que les équipes classées 1e et 2e de la poule de 4 (soit : 6 équipes) se qualifient pour la J2.
- **J2 - le dimanche 15 juin (journée)** : 6 équipes réparties en 2 poules de 3 équipes dans un seul endroit.
  La matinée : matchs de poules.
  L'après-midi : Matchs de classement.

Une cérémonie de clôture avec remise de récompenses sera organisée pour les deux niveaux.

Art. Art. 11 Points et classement

Poules de **5 équipes ou de 6 équipes (Tour 1 des qualifications)** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5 ou à 6 équipes, les rencontres auront lieu **en un seul set de 25 points** (2 points d'écart) avec un changement de terrain dès qu'une équipe arrive à 13 points.

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Poules de **4 équipes (Championnat Régional)** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes, les rencontres auront lieu en **2 sets secs de 25 points** (2 points d'écart).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

Les matchs joués en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : **2 temps morts de 30 secondes** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié…) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant.
Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

En cas de présence de 3 joueurs (ses) mutés (es) ou plus sur la feuille de match, veuillez noter dans la case « remarque » le joueur (la joueuse) muté (e) ou les joueurs (les joueuses) mutés (es) qui n'ont pas participé au match concerné (article 5 du RPE : Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) par match = 2).

Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF…).
- L'arbitre (ou l'organisateur) vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparait pas sur le collectif.

  Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant dans la même catégorie

Art. 14.1 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en qualifications régionales dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes engagées en qualifications régionales dans la même catégorie :

- Les joueurs (ses) qui participeront au tour 1 des qualifications régionales en équipe 1 ne pourront pas participer en équipe 2 ou en équipe 3 au tour 2.
- Les joueurs (ses) qui participeront au tour 1 des qualifications régionales en équipe 2 ou en équipe 3 ne pourront pas participer en équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Art. 14.2 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en championnat régional et / ou interdépartemental dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant devra s'appliquer :

- Après chaque journée de championnat, un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3…etc.
- De même un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quel (elle) joueur (se).

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé : un championnat comportant 7 journées, la 5e journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6e journée qui boquera les collectifs…etc.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Article 15 – Arbitrage

- **Compétitions non encadrées par la CRA (qualifications régionales et/ou championnat régional) :**
  - **Plateau à 5 équipes** : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.
  - **Plateau à 4 ou 6 équipes** : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.
- **Championnat régional M15 féminin et M15 masculin (Poule « Or » et Poules « Argent ») :**
  - L'encadrement est assuré par des arbitres officiels désignés par la CRA.
  - Indemnités :
    - **28 €** par équipe : **56€** pour chaque arbitre (2 sets secs).
    - Virement effectué par la Ligue Île-de-France de Volley par virement.
    - La Ligue facturera 28 € par équipe et par journée de championnat aux GSA participants.
- **Finales du Championnat Régional M15 (« Or » et « Argent ») :**
  - Encadrement par des arbitres officiels désignés par la CRA.
  - Indemnités :
    - 28 € par arbitre et par match (2 sets gagnants).
    - Virement effectué par la Ligue Île-de-France de Volley par virement.
    - La Ligue facturera 14 € par équipe et par match aux GSA participants.
- **Cas d'absence d'un arbitre officiel :**
  - L'arbitrage doit être assuré par un licencié FFvolley titulaire d'une licence Compétition « Extension Volley-Ball », ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant).

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12 par terrain
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1 par terrain
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	**M15F : 2m15** M15M : 2m24

Art. 17 Forfait

L'équipe forfait lors de l'un des tours de qualifications régionales, sera éliminée, elle sera reversée automatiquement en Championnat **Interdépartemental**. Elle s'acquittera d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2025/2026 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications aux Championnats Régional, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (1/F : 25/00 ou 2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraineur de l'équipe absente…etc.) le GSA organisateur est le 1er responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles s'acquitteront d'une amende financière prévue au MAD 2025/2026.

ANNEXE : Catégories d'âges Masculines – 2025/2026

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026

FFvolley

2025/2026			>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<=2004	<=1985	
MASCULINS			BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS	
			/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.			Filet 2,43 m.			Filet 2,43 m.		
			/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.		
2020	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2020
2019	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2019
2018	8 ans	M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2018
2017	9 ans	M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2017
2016	10 ans	M11(1)							autorisé		Interdiction										2016
2015	11 ans	M11(2)							autorisé												2015
2014	12 ans	M13(1)									Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction			Interdiction		2014
2013	13 ans	M13(2)									Simple Surclassement										2013
2012	14 ans	M15(1)											Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement	Interdiction	2012
2011	15 ans	M15(2)											Simple Surclassement								2011
2010	16 ans	M18(1)														autorisé			Simple Surclassement		2010
2009	17 ans	M18(2)														autorisé			Simple Surclassement		2009
2008	18 ans	M18(3)														autorisé			Simple Surclassement		2008
2007	19 ans	M21(1)																	autorisé		2007
2006	20 ans	M21(2)																	autorisé		2006
2005	21 ans	M21(3)																	autorisé		2005
2004	22 ans &+	SEN(1)																			2004
1985	40 ans &+	MAST																			1985

Ligue d'Ile de France de Volley
36, Rue Etienne Dolet – 94200 Cachan
01 46 63 09 68 – ligue@volleyidf.org
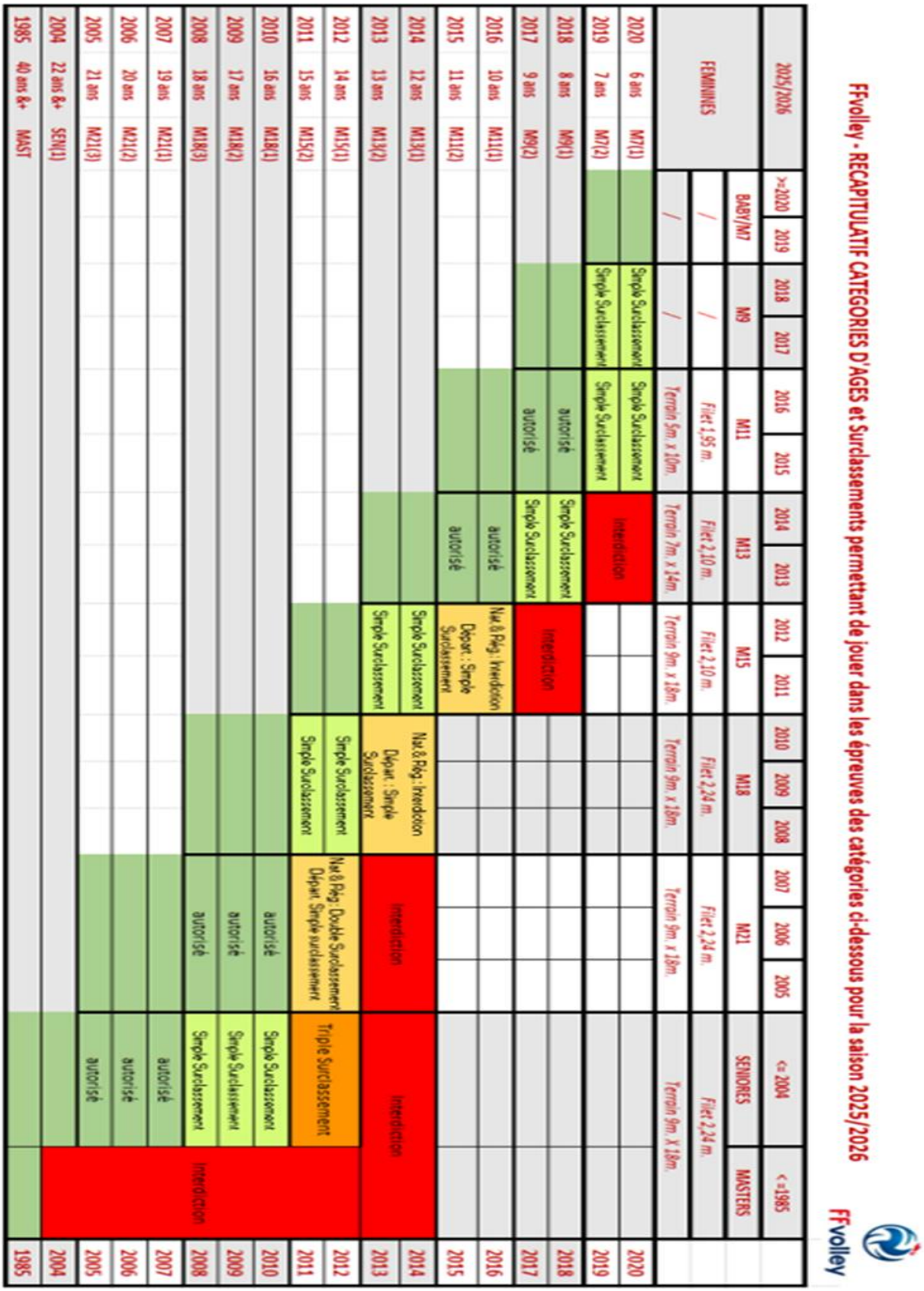
ANNEXE : Catégories d'âges Féminines – 2025/2026